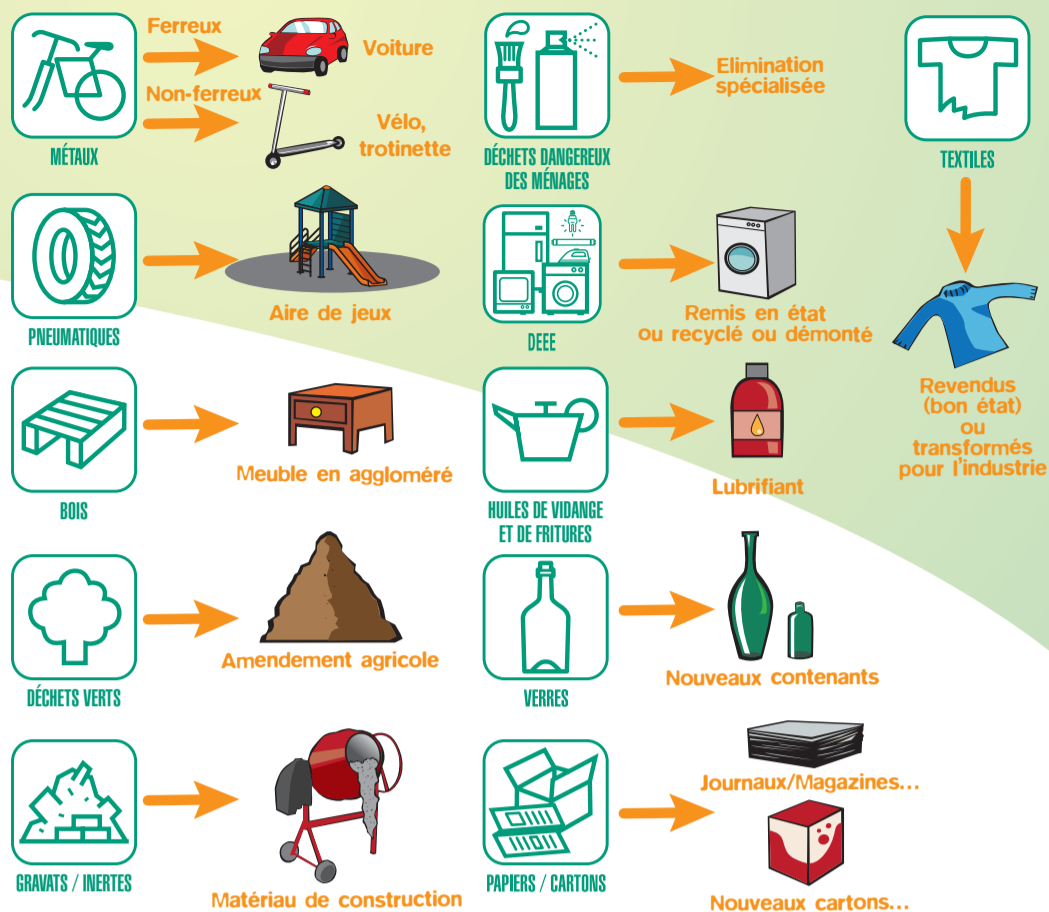


Horaires des déchèteries

	Horaires d'été (mars à octobre)	Horaires d'hiver (novembre à février)
<ul style="list-style-type: none"> Cattenières Walincourt-Selvigny 	Mardi, jeudi et samedi de 13h à 19h et le dimanche de 9h à 12h	Mardi, jeudi et samedi de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h
<ul style="list-style-type: none"> Béthencourt Maretz 	Lundi, mercredi et samedi de 13h à 19h et le dimanche de 9h à 12h	Lundi, mercredi et samedi de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h
<ul style="list-style-type: none"> Aniche Beauvois-en-Cambrésis Caudry Douchy-les-Mines Erre Neuville-sur-Escout Rieulay Saint-Amand-les-Eaux Saint-Aubert 	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 19h et le dimanche de 9h à 12h	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h
<ul style="list-style-type: none"> Le Cateau-Cambrésis 	Lundi et samedi de 9h30 à 18h15 Mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h45 et le dimanche de 8h à 12h45	Lundi de 9h à 17h15 Mercredi, jeudi et vendredi de 12h30 à 17h45 le samedi de 13h à 17h et le dimanche de 8h30 à 12h45

Que deviennent vos déchets ?



Lors de sa signature en février 2011, le programme BOREAL Hainaut-Ostrevent-Cambrésis s'est donné pour objectif de former d'ici la fin 2012, 300 guides composteurs. Depuis le mois de mai, les sessions se sont multipliées, initiant ainsi plus de quarante personnes aux techniques du compostage.

La mission principale de ces premiers maillons du réseau de prévention sur le Hainaut-Ostrevent-Cambrésis est d'apporter des informations sur le compostage tout en transmettant leur savoir-faire.

En effet, suite à l'obtention de leur certificat, ces nouveaux guides composteurs ont une seule obligation, organiser des réunions publiques afin de faire la promotion des bonnes pratiques et dévoiler les secrets d'un compost réussi.

Pour y parvenir, ces passionnés ont suivi une formation dispensée par les enseignants du lycée professionnel horticole de Raismes. Le programme comportait à la fois des modules pratiques et théoriques, expliquant les techniques de compostage, le jardinage au naturel, le paillage, le choix des végétaux et les techniques de communication ainsi qu'une visite sur site...

Si vous aussi, vous êtes intéressé(e) par cette formation de guide composteur d'une durée de quatre jours, vous pouvez contacter le service prévention au 03 27 43 44 45.

Objectif : Un guide composteur dans chaque commune



Ambassadeur du tri à la Communauté d'Agglomération de Cambrai, Matthieu Forgeois, 28 ans, a suivi avec un vif intérêt la formation de guide-composteur. Si le tri sélectif ne présente plus aucun secret pour lui, il n'en était pas de même pour le compostage. Bien sûr, il en connaissait les grandes lignes mais a souhaité ajouter une corde de plus à son arc. Aussi, aujourd'hui, il avoue utiliser ses nouvelles compétences tant dans son quotidien en pratiquant le compostage à domicile que dans sa vie professionnelle.

En tant qu'ambassadeur du tri, il répond avec plaisir aux questions que les habitants lui posent et même en délivre davantage, histoire de prêcher la bonne parole. Et c'est avec un immense sourire qu'il avoue « aimer le côté environnemental et la possibilité de réduire ses déchets. » Ce qui l'a le plus séduit dans la formation, le vermicompost ou lombricompostage : la décomposition de la matière organique est alors confiée à deux espèces de vers, les vers de fumier et le ver de Californie, qui se reproduisent très vite et se nourrissent de matières décomposées.

Les premiers travaux de la CLIS pour l'environnement

Afin de promouvoir l'information et le dialogue sur l'impact environnemental de l'entreprise RECYDEM de Louches et le Centre de valorisation de Douchy les Mines, l'Etat a créé une Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) en décembre 2009. Celle-ci a rendu ses premières observations, que le SIAVED vous communique dans un souci de transparence.

Concernant le CVE, l'Etat a relevé que le débit d'eau en cas d'incendie était insuffisant, aussi l'exploitant a été tenu de mettre en service une réserve d'eau incendie de 220 m³.

Les quatre contrôles inopinés sur les rejets atmosphériques réalisés en 2010 ont montré que les résultats étaient très en deça de la valeur limite d'émission.

Lors de la présentation de son bilan d'activités, l'exploitant a rappelé que l'augmentation de la consommation électrique et la baisse de la valorisation énergétique étaient dues à l'arrêt de la production d'électricité en 2010 pour cause de révision majeure du groupe turbo alternateur (notre photo).

Turbine du Groupe Turbo alternateur valorisation énergétique étaient dues à l'arrêt de la production d'électricité en 2010 pour cause de révision majeure du groupe turbo alternateur (notre photo).

SOLIDARITÉ

En partenariat avec les associations denaisienne « Denain Ecologie » et cambrésienne « Les P'tits bouchons », le SIAVED va mettre en place dès 2012 dans toutes les déchèteries une collecte de bouchons plastiques. Attention, les bouchons doivent être propres, ne comprendre ni papier, ni fer, ni carton, ni polyester. Sont également acceptés les couvercles en plastique (pâte à tartiner, poudre chocolatée...).

Les bouchons seront ensuite acheminés vers une société, qui rétribue les associations, lesquelles achètent du matériel pour les personnes et enfants handicapés en fonction de leur demande.

LE SIAVED recherche une association de collecte de bouchons plastiques sur les secteurs de l'Amandinois et du Douaisis. Pour tout renseignement complémentaire, contacter M^{lle} CAREMIAUX au 03 27 44 43 44.

Cette action devrait se développer prochainement sur l'ensemble du territoire grâce au programme Boréal.



Directeur de la publication : Charles LEMOINE

Rédacteur en chef : Daniel TISON

Conception, mise en page : Roué Communication Graphique

Impression sur papier recyclé : Imprimerie Roué

Distributeurs : La Poste

SIAVED - 5, route de Louches - 59282 DOUCHY-LES-MINES

Pour toute information : Tél. : 03 27 43 78 99 - Fax : 03 27 43 86 67 - E-mail : infos@siaved.fr - N° ISSN : 2108-4319



SIAVED

Lettre d'information sur le traitement des déchets ménagers

infos



Suivez les guides...

N°4
décembre
2011

édito

Mademoiselle,
Madame,
Monsieur,

Après une édition consacrée au tri sélectif et une autre au bilan carbone, je vous invite à découvrir aujourd'hui ce nouveau numéro dédié à un équipement que vous fréquentez tous, la déchèterie.

Cet outil est le vôtre et vous vous l'êtes approprié, en témoignent les records d'affluence certains jours de la semaine. Le geste est simple : vous bricolez, vous déménagez ou emménagez et l'instant d'après, vous voilà dans la déchèterie la plus proche de votre habitation. Les déchets encombrants triés, dans le coffre de votre véhicule ou dans votre remorque bâchée, prêts à être déposés dans les différents conteneurs pour rejoindre la filière de valorisation adéquate.

Afin de répondre à des besoins accrus, le SIAVED a entrepris la construction de deux déchèteries : à Mortagne-du-Nord et à Denain.

Vous l'avez compris, la présence sur notre territoire de déchèteries permet d'éviter les dépôts sauvages tout en assurant à la fois le traitement et la valorisation des déchets.

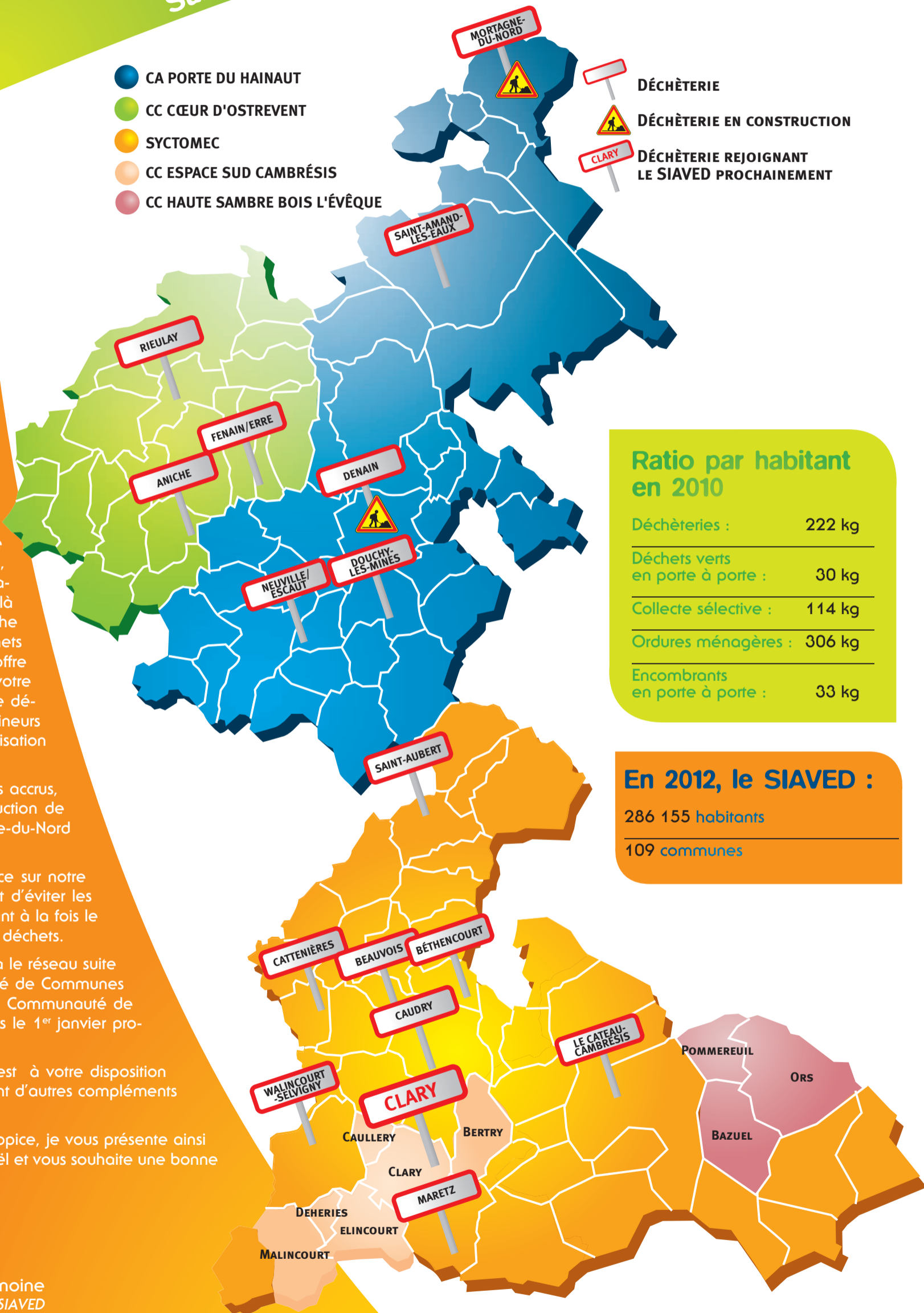
La déchèterie de Clary rejoindra le réseau suite à l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Espace Sud Cambrésis à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis le 1^{er} janvier prochain.

Bien sûr, le service déchèterie est à votre disposition pour vous fournir éventuellement d'autres compléments d'informations.

Et parce que l'occasion y est propice, je vous présente ainsi qu'à votre famille un joyeux Noël et vous souhaite une bonne année 2012. Bonne lecture.



Charles Lemoine
Président du SIAVED



Ratio par habitant en 2010

Déchèteries :	222 kg
Déchets verts en porte à porte :	30 kg
Collecte sélective :	114 kg
Ordures ménagères :	306 kg
Encombrants en porte à porte :	33 kg

En 2012, le SIAVED :

286 155 habitants
109 communes

Au cours de l'année 2012, le territoire du SIAVED va s'agrandir suite à la fusion de la Communauté de communes Haute Sambre Bois l'Évêque et de la Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis (sauf Esnes) à la Communauté de communes du Caudrésis-Catésis, soit neuf communes supplémentaires pour environ 7 000 habitants.

Aujourd'hui, la déchèterie représente un outil incontournable de gestion des déchets des ménages. Conscient que cet équipement de proximité est au service de son territoire, le SIAVED a décidé, en partenariat avec les collectivités locales, de nouvelles déchèteries, l'une à Mortagne-du-Nord, l'autre à Denain.

Le syndicat met à la disposition des ménages de son territoire gratuitement et sur simple présentation d'une carte d'accès quatorze déchèteries. Cependant, si ces dernières permettent d'éviter la prolifération de dépôts sauvages tout en assurant la valorisation et le traitement des déchets, l'augmentation du flux de ces déchets fait que le syndicat a développé sur son territoire un véritable réseau de déchèteries.

Aussi, après un vaste programme de rénovation entrepris il y a plusieurs années, des déchèteries « nouvelle génération » seront mises en service prochainement.

Soucieux de la protection de l'environnement, le Siaved a souhaité intégrer ces deux nouveaux outils dans une gestion territoriale et durable des déchets. Les innovations sont :

- 1) le local consacré à la réutilisation des encombrants,
- 2) le parcours pédagogique en direction des scolaires,
- 3) la différenciation des flux routiers pour les camions et les véhicules légers.

Et suite à l'évolution des normes pour les ERP (Etablissements Recevant du Public), les nouvelles déchèteries disposeront désormais d'un quai fixe placé à une hauteur de 2,50 mètres avec un dispositif anti chutes, de garde-corps en bout de bennes et de trottoirs près de celles-ci afin de mettre l'utilisateur en sécurité.



Lexique

Déchèterie ou déchetterie ? :

L'Académie française a marqué sa préférence pour la forme la plus simple et la plus conforme à l'esprit de la langue en choisissant la forme déchèterie. De plus, le terme déchetterie est à l'origine un nom déposé.

Déchet :

(selon la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux) : tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Déchèterie :

lieu d'accueil et de tri, la déchèterie reçoit les déchets des ménages, qui de par leur volume ou de par leur composition ne peuvent être déposés lors de la collecte traditionnelle.

Zoom sur les agents de déchèteries

La mission du gardien de déchèterie va bien plus loin que le simple accueil des usagers dans l'enceinte de la déchèterie. Il est polyvalent :

- accueillir et informer les usagers,
- réceptionner les déchets et vérifier leur bonne affectation dans les bennes ;
- gérer la rotation des bennes ;
- veiller à la sécurité des usagers et du site ;
- veiller à la propreté de la déchèterie.

Depuis quelques années, ce métier d'extérieur tend à se féminiser.



Dernière arrivée dans l'équipe des agents de déchèterie, **Catherine Duperche**, passionnée de nature et de l'environnement en général « J'aime aussi le travail en équipe où chacun d'entre nous partage son expérience du terrain ».



GROUPE DES AGENTS

Au premier plan de gauche à droite : Roméo TENZA, Catherine DUPERCHE et Philippe DEFOSSÉ.

Haut : Jean-Pierre MÉRANCY et Stéphane DAPVRIL.

outil de proximité osition

de la politique de gestion et de traitement des déchets est reconnu et apprécié par la population des communes concernées, de construire deux nou-

de nettoyage, solvants, aérosols, peintures, ampoules, etc.

PNEUMATIQUES

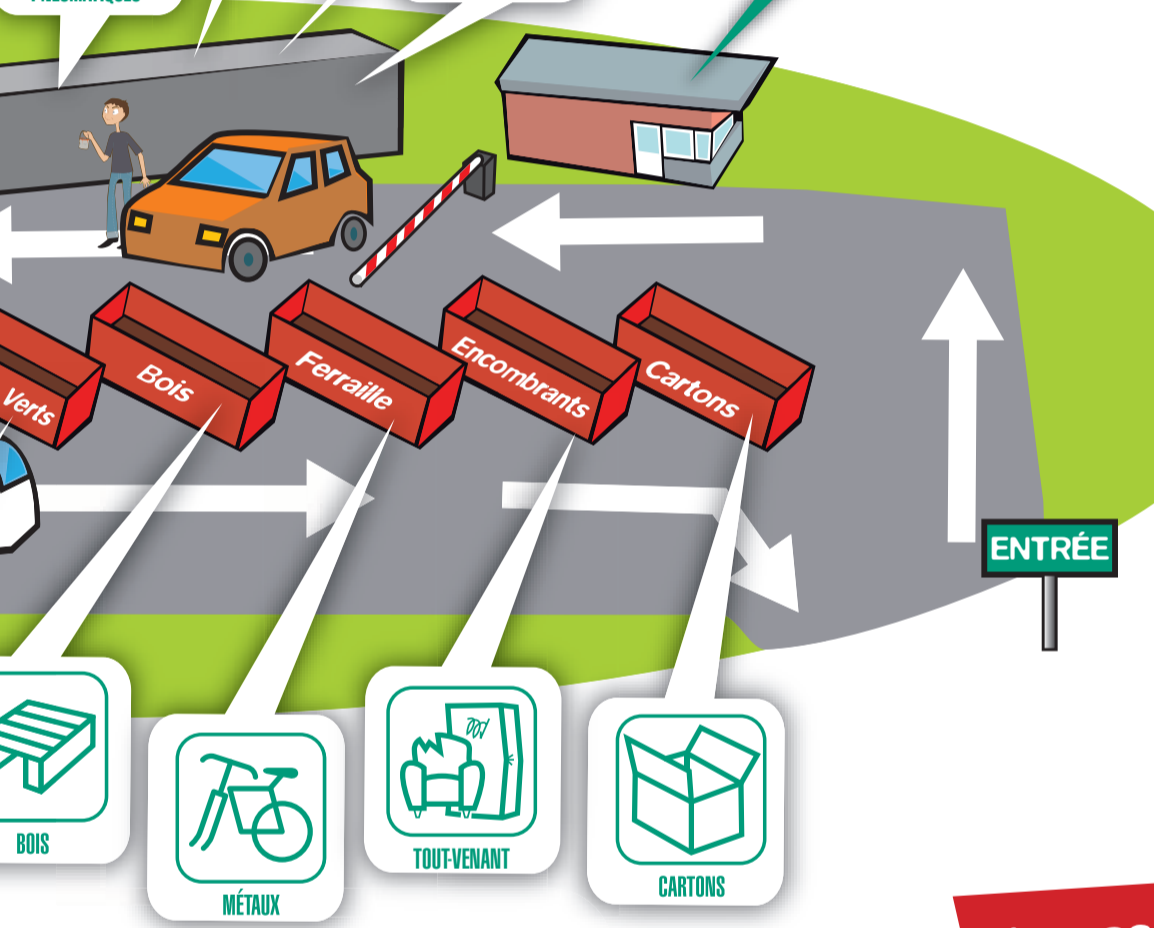
HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURES

RÉUTILISATION REEMPLOI

DEEE

Local de l'agent de déchèterie

Schéma de déchèterie non contractuel



La déchèterie en quelques chiffres

En 2010, les déchèteries collectent plus du tiers de nos déchets :

Amiante	993 tonnes
Bois	5 279 tonnes
Cartons	1 514 tonnes
Déchets verts	14 169 tonnes
Emballages souillés	112 tonnes
DMS	280 tonnes
encombrants	12 795 tonnes
ferraille	1 261 tonnes
gravats	25 247 tonnes
plastiques	106 tonnes
TOTAL	61 756 tonnes

Coût total des déchèteries : 4 515 0009 €

Prix à l'habitant : 16,17 €



Trucs et Astuces

- Les remorques seront bâchées afin d'éviter que les déchets ne se retrouvent sur les routes.
- Les cartons seront aplatis avant d'être mis dans la benne.
- Les meubles non réutilisables seront démontés avant d'être jetés, afin de limiter les espaces vides dans la benne.
- Les différents matériaux constituant le meuble seront séparés préalablement afin de rejoindre les bennes adéquates de la déchèterie.
- Les branches jetées dans la benne à déchets verts doivent mesurer au maximum 1mètre 50.
- Eventuellement, si vous utilisez un sac de transport pour les déchets verts, celui-ci sera jeté dans la benne à encombrants. Cependant, vous pouvez également opter pour le compostage à domicile : le compost demeure un excellent fertilisant pour votre pelouse et votre potager. De plus, des guides composteurs dans votre commune, peuvent vous assurer une formation (page 4).

Ces gestes, pour des raisons de sécurité, seront réalisés chez vous. Après avoir déchargé vos déchets, des balais sont à votre disposition pour nettoyer ce qui a pu rester sur le quai. La déchèterie est la vôtre, veillez à sa propreté ! Les consignes de l'agent de déchèterie doivent être respectées.

Agé de 25 ans, **Julien Desfossez** est paradoxalement le plus ancien des gardiens de déchèteries travaillant pour le syndicat. En effet, ce jeune homme robuste et dynamique comptabilise à son actif six années à ce poste qui évolue et continue d'évoluer au fil des ans : « J'ai apprécié la formation effectuée sur la sécurité, très utile en déchèterie, d'autant plus qu'on a appris à manipuler un défibrillateur. Ce qui m'a marqué le plus, au fil des années : les déchèteries acceptent de plus en plus de déchets et les usagers sont de plus en plus curieux pour connaître le devenir de ceux-ci ».

S DE DÉCHÈTERIES DU SECTEUR SYCTOME C
gauche à droite :
erline DUPERCHE, Julien DESFOSSEZ, Philippe CONTIERO

Ne pas apporter en déchèterie*



• **Les déchets ménagers** : les mettre à la collecte traditionnelle ou à la collecte sélective selon leur nature



• **Les bouteilles de gaz** : la société fabricante a développé un système de consignation de ses bouteilles de gaz et propane et invite les usagers à ramener ces bouteilles au point de vente habituel.



• **Les cadavres d'animaux** : les propriétaires de cadavres d'animaux doivent les confier à un établissement agréé en vue de leur élimination par incinération ou co-incinération conformément au code rural.



• **Les médicaments** : les notices et cartons d'emballages des médicaments sont à jeter dans la poubelle



d'emballages ménagers recyclables alors que les gélules, pilules et seringues doivent être ramenées dans une pharmacie agréée par la sous-préfecture, dont la liste sera prochainement publiée.



• **Les extincteurs** : Il est conseillé de faire démonter votre extincteur par une société spécialisée que vous trouverez dans les rubriques « Distribution, maintenance d'extincteurs » et ou « Protection contre l'incendie : matériel, installation et maintenance ».



• **Les radiographies** : Le SIAVED étudie actuellement les conditions de reprise de ces clichés radiographiques.



• **Les déchets et matériels de laboratoire, ustensiles, milieu de culture...**



• **Carcasses de voitures ou de camions**



• **Déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et pour l'environnement** en raison de leur toxicité, pouvoir radioactif ou corrosif ou de leur caractère explosif.

* Cette liste est non exhaustive.

E, Christophe MÉRÉSSE, Christophe DOIGNEAUX, Nicolas THELLIEZ et Rémy LAINE.